



## MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT

LISTE DES RÉPONSES ET COMMENTAIRES À LA SUITE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE, RELATIVE AU PROJET DU PLAN D'URBANISME ET DE CES RÈGLEMENTS, QUI CONFORMÉMENT À L'AVIS PUBLIC PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2021, S'EST TENUE DE FAÇON ÉCRITE, DU 12 FÉVRIER AU 31 MARS 2021.

Ce document est la liste de tous les commentaires reçus et classés par sujet dans le cadre de la consultation sur le projet du plan d'urbanisme et de ses règlements. Il s'agit à la fois des réponses provenant du questionnaire accompagnant le résumé du plan d'urbanisme ainsi que les commentaires et mémoires que les citoyennes et citoyens ont fait parvenir.

Cela dit, le présent document servira d'outil permettant à la fois d'avoir une idée d'ensemble du résultat de la consultation publique et qui constitue une base de travail, avec tous les autres documents, pour l'analyse, la modification, la précision et la bonification du plan d'urbanisme et de ses règlements.

DÉCOMPTÉ DE LA PARTICIPATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE	
PARTICIPATION AU QUESTIONNAIRE	30
PARTICIPATION SOUS FORME DE MÉMOIRE	8
PARTICIPATION SOUS FORME DE COURRIEL	13
PÉTITION APPUYANT LE RÉSEAU DE PROMENADES ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA 132	437 NOMS
CONSULTATION WEB	672

**Nous remercions tous les citoyennes et citoyens qui ont participé à cette consultation publique !**

## Table des matières

1. Question portant sur l’appréciation générale du projet du plan d’urbanisme.....	4
A) Commentaires - Suggestions - Opinions .....	4
2. Question portant sur les grandes orientations d’aménagement.....	9
A) ORIENTATION 1 .....	9
B) ORIENTATION 6 .....	9
C) ORIENTATION 2 .....	10
D) ORIENTATION 3.....	10
F) ORIENTATION 8 .....	11
G) ORIENTATION 9.....	11
H) ORIENTATION 10.....	11
I) ORIENTATION 11 .....	12
J) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX .....	12
3. Question portant sur les principales interventions d’aménagement .....	13
A) LA DENSIFICATION.....	13
B) LE RÉSEAU DE PROMENADE .....	15
C) L’AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 .....	17
D) LES PARCS & LES ACCÈS AU FLEUVE .....	18
E) LE RÉSEAU D’AQUEDUC & ÉGOUT.....	21
F) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	21
4. Question portant sur les grandes affectations du territoire .....	22
A) L’AFFECTATION RÉCRÉATIVE ET TOURISTIQUE (R) - L’AFFECTATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (I) - L’AFFECTATION COMMERCIALE (C).....	22
B) L’AFFECTATION HABITATION – DENSITÉ MOYENNE (HA) -L’AFFECTATION HABITATION – PLUS FORTE DENSITÉ (HB).....	23
C) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	24
5. Question portant sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels.....	25
A) MISE EN VALEUR.....	25
B) LE COUVERT FORESTIER AGRICOLE ET URBAIN.....	26
C) PROTECTION ET CONTRÔLE.....	27
D) ESPÈCES ENVAHISSANTES.....	27
E) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	27

6. Question portant sur la protection et la mise en valeur du caractère identitaire de Beaumont .....	28
A) MISE EN VALEUR.....	28
B) LES PAYSAGES.....	29
C) LE RÈGLEMENT DU PIIA .....	30
D) PARC DE VINCENNES .....	31
E) L'ÉGLISE .....	31
7. Question portant sur les outils de mise en œuvre du plan d'urbanisme.....	32
A) TRANSPARENCE ET CLARTÉ .....	32
B) LES RÈGLEMENTS.....	33
C) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	34
8. Conclusion .....	35

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous, voici le résultat de la consultation publique sur le plan d'urbanisme 2021-2036 et de ses règlements. L'une des questions du sondage portait sur l'appréciation générale du projet du plan d'urbanisme. Nous avons compilé 31 commentaires qui sont retranscrits dans leur intégralité pour ne pas déformer la pensée de l'auteur et le contexte du commentaire.

## 1. Question portant sur l'appréciation générale du projet du plan d'urbanisme.

### A) Commentaires - Suggestions - Opinions

1. Très satisfaisant. Merci pour la consultation, en espérant que les commentaires seraient effectivement pris en considération;
2. Nous apprécions les efforts que vous faites pour améliorer notre qualité de vie à Beaumont. Document pas facile à comprendre, mais ce que nous retenons et comprenons, nous convient parfaitement;
3. Bonne idée de sonder la population. Nous sommes d'avis que pour certains projets plus spécifiques, la population se doit d'être consultée à nouveau et d'être partie prenante des projets;
4. Le plan d'urbanisme est un outil de promotion réalisé sur la Vision de Vivre en Ville;
5. Nous avons déménagé à Beaumont par hasard, mais nous sommes fiers d'y habiter depuis. Nous trouvons le village agréable et sentons que nous en faisons partie. Ce plan d'urbanisme est nécessaire pour prendre en compte de la réalité dans sa croissance ;
6. Vise d'abord les intérêts des promoteurs plutôt que celui des citoyens;
7. Ordinaire, 593 nouveaux logements. Sécurité route 132 ne bouge pas = vision pour les 15 prochaines années, toujours la faut du ministère des Transports, mais on veut densifier;

- 8.** C'est un projet très intéressant et selon moi celui de la sécurité publique devrait être l'un des premiers à traiter, car avant d'augmenter le nombre de citoyens, il faut s'assurer de leur sécurité. N'attendons pas qu'il y ait un ou des accidents avant de faire ce qu'il faut. Vaut mieux prévenir que guérir ;
- 9.** Merci de votre transparence avec ce plan. Très apprécié;
- 10.** Superbe travail. Enfin quelque chose de consistant et qui offre une vision réaliste de l'avenir de Beaumont;
- 11.** 8/10;
- 12.** Très bon document de travail. Très explicatif et détaillé, bien que nous ne voyions pas la pertinence de la consolidation urbaine comme outil de lutte contre les changements climatiques ;
- 13.** Je suis très satisfait des projets prévus pour la sécurité sur la route 132. La plantation d'arbres et l'ajout de verdure vont embellir notre entrée dans la municipalité. La piste multifonction au nord de la 132 est également une excellente idée. Bravo pour la réalisation du plan;
- 14.** Tout un travail réalisé sur plusieurs années ! Félicitations au comité consultatif pour le souci manifesté pour mettre en valeur les différents aspects de la municipalité en ce qui concerne son territoire par les différents secteurs, le caractère patrimonial du patrimoine bâti, ses ressources touristiques et des possibilités d'aménagement pour les 15 prochaines années Bravo ! Merci pour le travail;
- 15.** Il s'agit d'un travail colossal qui mérite d'être apprécié à sa juste valeur. Il m'apparaît difficile de souligner des oublis ou des corrections majeures à apporter, mais en voici quelques-unes...;
- 16.** Nous sommes déçus du résumé remis qui ne présentait pas plusieurs aspects du plan d'urbanisme. Il ne s'agissait pas d'un résumé. Il est dommage que la population n'ait pas été mise au courant que d'autres informations que celles présentes dans le résumé se trouvaient sur le site de la municipalité. Nous espérons que le reste de la démarche sera faite de façon plus transparente et que des consultations publiques auront lieu.

- 17.** Le projet présenté représente une nette amélioration par rapport au plan précédent qui avait pris passablement d'âge. Je salue particulièrement la vision et le modernisme modernes qui s'y dégagent. On fait preuve d'anticipation des réalités et des contraintes qui vont conditionner le développement dans le futur (changements climatiques, rehaussement du niveau des eaux, densification);
- 18.** 70%, Il vous reste à établir la liste de vos priorités et les présenter à vos citoyens. Nous saurons alors vos réelles ambitions/objectifs \$/environnement, intégration architecturale, bien-être du citoyen ;
- 19.** J'aurais aimé connaître à quel moment seront faites les phases présentées. Il est prévu de densifier à côté de chez moi. Est que cela commencera l'an prochain ou en 2030 ? Cela a un impact sur mon désir de rester ou non dans la région (je crains une perte de tranquillité pendant, mais aussi après les travaux). Aussi la densification m'amène à me poser beaucoup de questions par rapport à ma situation. Quels types de bâtiments seront construits à côté de chez moi? Serons-nous consultés ? Perdrons-nous du terrain pour faire passer la bande piétonnière ? Quel est le plan de communication pour toutes ces phases ?
- 20.** Ce projet de plan d'urbanisme est très détaillé et ambitieux et même si je suis conscient qu'il tient compte d'une projection sur les 15 prochaines années, je sens que ce projet vient de l'extérieur et qu'il faudra que la population se l'approprie. Je crois que les prochains conseils municipaux devront consulter régulièrement la population particulièrement lors des travaux importants et coûteux, un peu à l'image des référendums suisses lors de décisions importantes à prendre;
- 21.** Ce plan d'urbanisme est très bien élaboré. Je souhaite que le contenu de ce document s'actualise et reste vivant en communiquant les différentes phases de son développement, j'espère que le mouvement enclenché pour valoriser la municipalité devienne dynamique et objets de réflexions positives. Sur le plan de la syntaxe, certaines phrases sont trop longues; il y aurait encore plus de clarté si celles-ci étaient plus courtes;
- 22.** Merci d'avoir fait un résumé. La clé de la réalisation de ces objectifs est le réaménagement de la 132 incluant le réseau de promenade. Les ronds-points sont essentiels à cette réussite. En terminant, les égouts sur la rue du Beau Site, c'est une nécessité;
- 23.** Je vous félicite, mais j'ai nettement l'impression que vous avez négligé le côté Est du village. Vous ne pouvez pas ne pas en tenir compte;

- 24.** De façon générale, la vision générale est satisfaisante, mais dans l'application ce sera autre chose. On veut tous que ce soit beau, mais il y a un coût de rattaché à tout ça. Les gens qui vivent à Beaumont depuis plusieurs années veulent conserver leur quiétude, leur intimité et leur grand terrain, ce qui est légitime. Il faudra respecter l'avis de chacun quand sera venu le temps d'enclencher un projet. Des discussions ouvertes doivent avoir lieu entre les parties, ou le voisinage, avant de débiter un projet, peu importe la grosseur du projet. La municipalité doit cesser de prendre des décisions sans que les citoyens ne soient avisés. Oui, il y a les réunions du conseil, mais la grande majorité du temps, le sujet est mis à l'ordre du jour et est adopté sans que les citoyens sachent de quoi il s'agit, et là, malgré nos questions, c'est trop tard. On est en accord avec l'optimisation pour l'utilisation du territoire, mais à la condition que l'utilisation ne soit pas faite à l'encontre de la volonté des propriétaires des terrains présentement vacants. Chaque propriétaire a le droit de conserver les lots vacants en sa possession et d'en jouir à sa manière. Il faut se rappeler que ces terrains vacants sont des espaces tampons utiles et tout n'a pas à être destiné à la construction. Ces terrains vacants sont des lieux de verdure au même titre qu'un parc. Nous espérons qu'on n'en viendra pas au point d'exproprier des propriétaires de boisés ou autres pour que la municipalité s'approprie ces lieux. On est un petit village, il faut se respecter;
- 25.** Satisfait, maintenant que les balises sont établies, il faut que le plan vive et débute rapidement. Beaumont est en plein Boum de famille, il faut que les améliorations profitent rapidement à tous. De plus, il faut faire un suivi à la population annuellement sur l'avancement des travaux ;
- 26.** Très intéressant, mais nous souhaitons être entendus quant au réseau de promenade ;
- 27.** Ce plan d'urbanisme est très bien élaboré. J'ai un souhait : il est bien d'apporter des changements pour améliorer plusieurs secteurs, mais, et surtout, ne pas relayer le secteur villégiature en dernier lieu ;
- 28.** Un document de 160 pages de grande qualité; les orientations ont de la vision. Le conseil et le comité auront avantage à développer un échéancier incluant le budget et assurer le suivi mensuel de l'avancement des diverses étapes;

**29. Sur le processus de consultation publique**

- a) Que la Municipalité de Beaumont mette en place un processus de consultation publique exemplaire qui va renforcer la participation citoyenne, accroître le sentiment d'écoute et de transparence et permettre l'appropriation de ce projet Plan d'urbanisme 2021-2036 et ultimement sa bonification;
- b) Que la Municipalité organise des rencontres publiques en mode virtuel et/ou en présentiel lorsque possible, et ce pour mieux informer les citoyens de Beaumont sur les grandes lignes et les changements et impacts éventuels de ce projet de plan d'urbanisme;
- c) Que cette consultation se décline par quartier, en présence des élus concernés, et ce, afin que tous les citoyens qui le souhaitent puissent avoir la chance d'y participer et de faire part de leurs préoccupations;
- d) Que le projet de Plan d'urbanisme de Beaumont 2021-2036 mette les citoyens au cœur de cette réalisation qui les engage pour les 15 prochaines années...

**30.** La consultation aurait dû être engagée en début de processus. Dommage que nous n'ayons pas eu ces discussions tous ensemble dans la salle paroissiale, en amont de tout ce processus. Le plan d'urbanisme est un outil de promotion réalisé sur la Vision de Vivre en Ville et vise d'abord les intérêts des promoteurs plutôt que celui des citoyens.

**31.** Nous sommes pour la plupart des points d'accord avec les grands principes, mais nous voulions tout de même vous faire part de nos inquiétudes concernant certains points. Naturellement dans le contexte actuel de la Covid-19 nous aurions préféré débattre publiquement du sujet avec les autres citoyens de la municipalité, mais nous adhérons aux restrictions en lien avec la pandémie.



## 2. Question portant sur les grandes orientations d'aménagement

Au niveau du questionnaire, 80% des répondants étaient en accord avec les propositions faites au plan d'urbanisme. Nous avons également recueilli 32 commentaires en lien avec 8 orientations.

*Note aux lecteurs : Quand un commentaire portait sur plusieurs sujets en même temps, celui-ci a été découpé selon les sujets abordés et par la suite classés à leur tour. À de rares exceptions, des doublons pourraient apparaître, certaines réponses abordaient deux sujets à la fois et ne permettait pas un découpage de la réponse. Un astérisque permettra au lecteur de reconnaître cette situation.*

### A) ORIENTATION 1

OPTIMISER L'UTILISATION DES ESPACES ET DES INFRASTRUCTURES, PARTICULIÈREMENT DANS LE PU

### B) ORIENTATION 6

CONCENTRER LA CROISSANCE RÉSIDENIELLE À L'INTÉRIEUR DU PU DANS LE BUT DE FAVORISER UNE UTILISATION OPTIMALE DU TERRITOIRE, DE LIMITER L'EMPIÈTEMENT SUR LES TERRES AGRICOLES ET LES MILIEUX NATURELS, RENTABILISER LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET DE STIMULER DES AMÉLIORATIONS À L'ESPACE PUBLIC.

1. Pas d'accord avec la consolidation urbaine et la recherche de rentabilité ne veut pas dire devenir une banlieue-dortoir de Lévis ;
2. Nous sommes une municipalité rurale et non une ville ;
3. Réserve sur la densification. On pense que les gens qui s'installent à Beaumont recherchent plus l'espace et l'accès à la nature ;
4. Beaumont est réputé pour sa tranquillité, ses paysages, et ses vues sur le fleuve. Les secteurs où il y aura une densification des résidences perdront cette tranquillité. N'ayant pas de transport en commun, l'automobile restera le moyen de transport privilégié. Difficulté à comprendre la densification des quartiers pour être jugé plus vert. Inquiet également de la disponibilité de l'eau potable ;
5. J'aimerais que l'optimisation des espaces, la requalification et la concentration de la croissance résidentielle se fassent en contact étroit avec la population et que celle-ci puisse donner son avis lors de l'élaboration d'un nouveau projet de développement. (...);

6. Il serait regrettable que Beaumont devienne une banlieue de Lévis en tentant de mimer le développement domiciliaire des villes.

### C) ORIENTATION 2

#### PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE CARACTÈRE HISTORIQUE ET PATRIMONIAL DE BEAUMONT ET LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DE BEAUMONT

1. La rivalité avec Lévis pour attirer des entreprises et des industries à Beaumont me semble à l'encontre de la majorité d'autres points. (...);
2. (...) Je crois aussi que le développement économique-industriel doit se faire sans nuire au côté champêtre de Beaumont, une de ses qualités premières à mon avis\*.
3. Beaumont demeure un exemple de conservation du patrimoine. (...);

### D) ORIENTATION 3

#### RENFORCER LA CENTRALITÉ DE VILLAGE ET CRÉER DES CENTRALITÉS DE VOISINAGE COMPLÉMENTAIRES À CETTE DERNIÈRE, SI CELA S'AVÈRE NÉCESSAIRE

1. On apprécie la prise en compte de l'écologie (...);
2. Intéressant de favoriser l'arrivée d'un lien social de rassemblement intérieur dans le cœur du village (café, resto, crèmerie à tout le moins);
3. Oui en accord avec les orientations, sauf on demande un secteur industriel pour stimuler une plus grande vitalité économique et accueillir des commerces de proximité (ex. : boulangerie artisanale, pâtisserie, restaurant, etc.) \*;
4. Les orientations proposées amènent une densification importante qui pourrait mal cadrer avec le cadre villageois et bucolique de Beaumont. Nous sommes au fait du peu de surfaces qui sont disponibles pour la construction domiciliaire et de la faible probabilité de dézonage futur de terre agricole pour augmenter l'étalement urbain. Une densification importante ne permettra pas d'améliorer la vitalité de la municipalité et ne permettra que d'augmenter l'effet de municipalité-dortoir;
5. On apprécie la prise en compte de l'écologie, la centralité du village et des populations vulnérables \* ;

## F) ORIENTATION 8

### PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE ET AGROFORESTIER (...)

1. Miser sur une agriculture durable et biologique. (...);
2. Au point 8 le grand principe de protéger le secteur agricole est impératif, mais l'objectif de renforcer la production alimentaire locale sera difficile compte tenu de l'utilisation actuelle du secteur des orientations de l'UPA et du peu de possibilités de morceler du territoire existant pour établir de plus petits lopins de productions maraîchères qui inciterait de jeunes familles à développer secteur à Beaumont;
3. En matière de développement, les auteurs ont été bien avisés de vouloir le concentrer sur l'actuel périmètre urbanisé. Il faut soutenir la vision de la CPTAQ de sauvegarder au maximum l'espace nourricier québécois.

## G) ORIENTATION 9

### ÉTABLIR LES CONDITIONS D'UNE PLUS GRANDE VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DÉMONTRER L'OUVERTURE DE BEAUMONT AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL. (...)

## H) ORIENTATION 10

### PROPOSER L'AMÉNAGEMENT D'UN SECTEUR INDUSTRIEL POUVANT SERVIR DE VITRINE ÉCONOMIQUE ET « D'ENTRÉE DE VILLE » POUR BEAUMONT.

1. (...) S'assurer que le développement industriel soit compatible avec la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution, etc.) \*;
2. On souhaite que Beaumont s'ouvre aux entrepreneurs industriels et commerciaux;
3. On devrait non seulement attirer de nouvelles entreprises et industries, mais le faire aussi dans une perspective d'innovations et de développement durable ;
4. Oui en accord avec les orientations, sauf on demande un secteur industriel pour stimuler une plus grande vitalité économique et accueillir des commerces de proximité (ex. : boulangerie artisanale, pâtisserie, restaurant, etc.) \* ;
5. La rivalité avec Lévis pour attirer des entreprises et des industries à Beaumont me semble à l'encontre de la majorité d'autres points. (...);
6. (...) Je crois aussi que le développement économique-industriel doit se faire sans nuire au côté champêtre de Beaumont, une de ses qualités premières à mon avis \*;

7. Les orientations 9 et 10 sur les conditions à mettre en place pour la vitalité économique de Beaumont. Le caractère agricole de la municipalité devrait être plus valorisé par des petites entreprises qui découlent des caractères agroalimentaires plutôt qu'industriels (parc). (...);
8. Le secteur des services est un désastre à Beaumont. Malheureusement en raison tout probablement de la proximité de Lévis ce secteur n'a connu que très peu de développement et n'a pas eu d'appui suffisant de la municipalité pour mener à son développement. Nous constatons que l'offre est meilleure dans les municipalités environnantes de tailles équivalentes ou moindres. Nous n'avons qu'à penser à Saint-Charles qui a une offre de restauration qui fait envie (Bleu Citron pour ne pas le nommer).

#### I) ORIENTATION 11

PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DES MILIEUX NATURELS ET ASSURER LE MAINTIEN, VOIRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AFIN DE CRÉER UN CADRE DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.

1. (...) S'assurer que le développement industriel soit compatible avec la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution, etc.) \*;
2. On apprécie la prise en compte de l'écologie, la centralité du village et des populations vulnérables \* ;
3. (...) Les industries peuvent au fil des années, agrandir leurs secteurs d'activités et menacer la cohabitation harmonieuse avec le milieu et mettre de côté l'aspect environnemental;
4. Vous semblez mettre en valeur le côté environnemental et c'est une très bonne chose.

#### J) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Plan réalisé par des professionnels d'expérience. Difficile pour un citoyen non spécialisé de faire mieux.
2. Suggestions pour mieux regrouper par catégorie les 13 orientations;
3. Quel est le Beaumont que nous souhaiterions habiter dans 15 ans? Comment rendre le fleuve accessible à la population? Pour ce faire, nous avons le devoir de dépasser les intérêts individuels ou particuliers et privilégier les intérêts communautaires.

### 3. Question portant sur les principales interventions d'aménagement

Sur cette question, 77% des répondants étaient en accord avec les propositions faites au plan d'urbanisme. Nous avons également recueilli 55 commentaires en lien avec 5 interventions et commentaires généraux.

#### A) LA DENSIFICATION

1. En partie. Nous apprécions la protection des terres agricoles et agroforestières. Nous sommes inquiets du nombre de logements prévus et possibles dans le secteur du Coteau;
2. Le secteur de la Falaise qui va densifier ce secteur va complètement briser l'intégration de champs et de secteur agricole à même le village ce qui en fait sa beauté. Pourquoi ne pas développer les champs à l'ouest du secteur du Coteau. Cela ne briserait pas l'harmonie du village;
3. Oui, oui, oui. Il faut 2 « ronds-points » pour renforcer la centralité du village et un village de proximité;
4. (...) totalement contre l'ajout d'autres logements. Mettre des maisons en rangées dans ce secteur va littéralement gâcher le quartier. SVP, prévoir des maisons unifamiliales avec des terrains proportionnels à ceux présentement établis;
5. Non, la densification urbaine prévue dans le secteur de la Falaise est trop importante au regard des deux lotissements voisins. La rue de la Falaise et la rue Bord de l'eau. Pratiquement aucune maison individuelle n'y est prévue sur 105 logements. De l'avis de nombreuses personnes concernées, cette différence de densité de logements n'est pas viable avec une telle proximité;
6. Oui, avec des réserves sur le potentiel de la consolidation urbaine qui me semble trop élevé si on tient compte du fait qu'il faut prévoir des terrains plus grands pour permettre une plantation minimale d'arbres pour créer une canopée acceptable ; en effet, les arbres sont nécessaires sur les propriétés, pas seulement sur les espaces publics ; Il faut aussi prévoir dans le lotissement assez d'espace pour un développement futur de trottoirs. Tout ceci demande un travail de coopération avec les promoteurs. Félicitations pour les trois grands projets structurants;

7. Oui, je me questionne sur l'actuel site du parc Beaumont (camping-condo). Est-ce que la municipalité doit payer des frais d'acquisition pour ces terrains ;
8. Une intervention rattachée au secteur de villégiature sera importante, car celui-ci ne connaît aucun développement depuis 25 ans. Il y a lieu d'analyser avec les propriétaires de ce secteur les réalités vécues et leurs besoins. Vous en parlez à la page 51, il faut donc passer à l'action ;
9. Au niveau de la consolidation du périmètre urbain, je trouve que la vision va beaucoup trop loin et bouleverse la situation actuelle = a-t-on besoin de tant de nouvelles habitations, de tant de nouvelles taxes ? Particulièrement au niveau du secteur du cœur du village, les projections sont irréalistes et spécifiquement dans la partie Côte-Nord du chemin du Domaine Ouest où il sera nécessaire de procéder à des expropriations pour attendre le but recherché. Il en est de même pour les autres secteurs et ce n'est pas ce développement exagéré que l'on veut pour Beaumont. (...);
10. Oui, la quantité possible de maisons, logements, commerces, industries me semble excessive. On risque de voir le village perdre son caractère particulier pour rassembler de plus en plus à une ville ! Veut-on cela pour la municipalité (593 constructions et autres commerces et industries, c'est beaucoup !)
11. Mise en garde entre l'augmentation de la densité de la population et de la circulation; Plan progressif ?
12. Oui considérant que le plan est basé sur une période de 15 ans, il est primordial de prioriser les développements axés sur la famille tels que le lien piétonnier et cyclable entre les secteurs, l'accès au fleuve et l'aménagement de la 132. \* ;
13. Secteur du Coteau 215 nouveaux logements... et tous les autres logements. Le choix de Beaumont, c'est les grands espaces et non la ville;
14. Vous parlez de prolongez beau-site vers 122b et de 122b vers Charles Couillard, sans vous souciez de détruire des secteurs de villégiatures boisées magnifiques autour de l'entrée 122b et au nord de Charles- Couillard;
15. L'intensification résidentielle dans le secteur cœur du village va au contraire à l'encontre de ceux-ci. Sur l'axe de la rue Charles Couillard, la subdivision des parcelles 100, 110,120,130 pour la construction de plusieurs résidences, détruira un poumon de Beaumont. Ces parcelles très boisées comptent une grande variété d'espèces d'arbres, de nombreux arbres matures et même centaines qui font partie du patrimoine forestier de Beaumont. La construction des résidences prévues dans le projet, détruira tout ce boisé, affectera par le fait même la qualité de l'air, la présence d'oiseaux, la qualité de vie des résidents. Ces lots s'identifient davantage à une affectation villégiature boisée. De plus, cette rue est déjà un lieu de promenade piétonnière à cause de ces attraits actuels et le plan prévoit une augmentation de l'accès avec les 2 sentiers prévus

à travers le terrain de l'école. Les marcheurs préfèrent le milieu boisé au milieu densément peuplé. De plus, dans le plan, la rue Charles Couillard est identifiée comme îlot de chaleur et ce qui est prévu dans ces cas c'est de rajouter des espaces verts et non en détruire.

## B) LE RÉSEAU DE PROMENADE

1. Non pour le premier projet structurant sur le développement de réseau de promenade. Le passage du réseau structurant par l'entrée 122B pour aller à l'Anse aux trèfles est incompatible avec la tranquillité recherchée par les villégiateurs. (...);
2. Oui, Beaumont a bien besoin d'un meilleur réseau de promenade. Ce serait important de garder 2 voies sur la route 132 à la hauteur de la 279 en direction de Lévis afin d'aider la circulation le matin;
3. Développer un réseau de promenades
  - En accord pour une piste cyclable et un sentier piétonnier (promenade) sur la route 132, car présentement c'est très dangereux;
  - En accord avec de petits sentiers, mais seulement pour lier les développements domiciliaires l'un à l'autre, sans plus;
  - En désaccord avec un réseau de promenades implanté un peu partout sur le territoire. Nous avons déjà assez de rues et des parcs pour aller y marcher. Pas besoin d'avoir des sentiers en plus. Je ne crois pas, non plus, que les citoyens y tiennent tant; on est déjà dans la nature... (...)
4. Oui considérant que le plan est basé sur une période de 15 ans, il est primordial de prioriser les développements axés sur la famille tels que le lien piétonnier et cyclable entre les secteurs, l'accès au fleuve et l'aménagement de la 132. \* ;
5. Nous sommes d'accord avec les trois grands projets, MAIS nous ne sommes PAS d'accord avec le tracé du réseau de promenade. Nous ne comprenons pas pourquoi il est nécessaire de le dédoubler pour le faire passer à côté du 172 chemin du Domaine (comme il est illustré à la page 8 du plan). Il passe déjà à l'extrémité du chemin du Domaine, à quoi ça sert de le faire passer par le boisé, la pente est très abrupte, nous ne voyons pas ce que cela ajoute et ne croyons pas que ce tracé soit très utilisé, considérant que ceux qui utiliseront le tracé auront l'autre option, plus courte de passer par l'extrémité du chemin du Domaine. Nous souhaitons obtenir des détails et être consultés sur cet aspect. Le boisé qui sera détruit contient une faune exceptionnelle. Nous avons vu de renards, des dindes

sauvages s'y arrêter, des aigles. Ce serait dommage de faire passer un chemin asphalté par là, quand ce n'est pas nécessaire ;

6. Le réseau de promenade semble une bonne idée. Lorsqu'elle passera par les rues résidentielles, est-il prévu d'empiéter sur les terrains des particuliers ? La rue du Plateau, par exemple, n'est pas assez large pour 2 voies automobiles et une section « piétons ». Les maisons n'ont pas été construites en fonction d'une coupure de terrain. Les entrées ne pourront plus recevoir autant de véhicules qu'auparavant. Perte de valeur pour tous les résidents qui subiront cette perte. Est-il prévu quelque chose pour eux ? (...);
7. Refaire la carte du réseau de promenades à la page 88 pour tenir compte de certains aménagements existants, dont le parc Turgeon;
8. Le caractère privé des Entrées
  - a) L'anse aux Trèfles a un bail par loi privé pour l'usage et l'entretien de la plage.
  - b) La proposition d'un sentier public semble sous-entendre une volonté d'expropriation du chemin pour le municipaliser.
  - c) Plusieurs habitants descendent jour et nuit pour profiter de l'espace, ce qui est en soi convenable. Toutefois, plusieurs règlements ne sont pas respectés par la population. C'est le cas de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.
  - d) Il est difficile pour nous de comprendre l'intérêt de développer une promenade publique dans le secteur de l'Entrée 122-B.
9. Le caractère privé des Entrées
  - a) Au lieu de lorgner du côté de propriétés et de chemins privés pour l'établissement de sentiers piétonniers et des pistes cyclables, proposés en parallèle au chemin du Domaine (côté ouest), entre la rue Charles Couillard et l'Entrée 122B, ou encore sur le plateau intermédiaire, en bas de l'entrée 122B, nous aurions souhaité que la Municipalité propose plutôt un réaménagement du chemin du Domaine.
  - b) Nous considérons que les chemins de l'Entrée 122B sont privés (soit ceux vers l'anse aux Trèfles et l'anse à Margot) et doivent le demeurer
  - c) La prolongation de la rue du Beau-Site vers l'entrée privée 122B, soit un nouveau tracé qui passerait dans les cours arrière de plusieurs propriétés privées du chemin du Domaine pour aboutir dans un îlot de bâtiments exceptionnels, à haute valeur patrimoniale, est à proscrire.



- d) La subdivision de la grande parcelle située du côté est de l'entrée 122-B, soit une partie de la propriété de Bruno Grégoire, pour y permettre l'implantation de 3 logements, est à proscrire
  - e) L'ouverture d'une nouvelle rue à l'ouest de la rue Charles-Couillard, perpendiculaire à cette dernière, laquelle subdiviserait des parcelles situées du côté nord du chemin du Domaine Ouest, pour l'implantation possible de 14 logements, est à proscrire.
  - f) Nous sommes en complet désaccord avec cette idée de connecter, par un sentier public à créer (puisqu'il est inexistant), le boisé qui se trouve au nord des parcelles situées aux 36-38 de Franclieu.
  - g) Nous sommes également en complet désaccord qu'on utilise le petit chemin privé existant traversant les propriétés susmentionnées pour ainsi permettre une circulation en boucle des piétons et cyclistes autour de la maison d'Hélène St-Pierre.
- 10.** Sur la rue du domaine utilisée énormément par les citoyens, il serait intéressant de ne pas y planter uniquement des bollards (ces choses affreuses), mais des arbres, un trottoir ou une zone spécifique pour les piétons;
- 11.** Le sentier pour piéton rue du Domaine jusqu'à la rue Franclieu sur l'ancienne route du camping devrait être réalisé. Ce serait un accès, piéton-public au parc Turgeon.
- 12.** Mise en valeur du chemin du Domaine
- Mettre en valeur le chemin du Domaine pour en faire un chemin sécuritaire et agréable, tant pour les cyclistes que pour les piétons et les automobilistes.

### C) L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132

- 1.** En accord. Projet de réaménagement de la 132 très intéressant et le plus urgent du projet. (...);
- 2.** Oui, Beaumont a bien besoin d'un meilleur réseau de promenade. Ce serait important de garder 2 voies sur la route 132 à la hauteur de la 279 en direction de Lévis afin d'aider la circulation le matin ;
- 3.** Bonne idée d'améliorer la sécurité pour circuler à vélo entre Beaumont et Lévis ;
- 4.** (...) Réaménager la route 132 : En accord, car le réaménagement de la 132 est nécessaire, car c'est rendu une piste de course. Une piste cyclable et un sentier

piétonnier (promenade) seraient les bienvenus pour la sécurité de tous. Selon ce que je comprends, ce sera seulement pour la portion entre le Domaine Saint-Laurent et l'entrée est du village (rue des Aulnes); bon c'est un début. Reste à voir avec le MTQ pour lier la piste cyclable avec celle de Lévis. (...)

5. Oui considérant que le plan est basé sur une période de 15 ans, il est primordial de prioriser les développements axés sur la famille tels que le lien piétonnier et cyclable entre les secteurs, l'accès au fleuve et l'aménagement de la 132 ;
6. Un « oubli »? L'aménagement de la Route du fleuve entre les entrées est et ouest du village ; elle devrait être traitée comme une rue, non selon des règles d'une route nationale. Par ailleurs, il est faux de prétendre qu'une activité commerciale n'est pas compatible avec présence d'arbres ornementaux. Les études démontrent que border une voie publique d'arbres contribue significativement à ralentir la circulation routière, en même temps qu'elle contribue à diminuer l'effet îlot de chaleur causé par les stationnements bitumés des commerces.

#### D) LES PARCS & LES ACCÈS AU FLEUVE

1. (...) Pourquoi ne pas capitaliser sur les accès déjà existants et les mettre en valeur : Parc Vitré, parc Vincennes, Parc Turgeon, plutôt que de créer de nouveaux accès au détriment des propriétaires « villégiateurs » ;
2. Nous souhaiterions qu'un accès soit aménagé à l'école primaire et que l'accès au fleuve derrière le bureau de poste soit accessible au public. Nous souhaiterions que le parc situé au bas de la rue Vitré soit mieux aménagé ;
3. Nous sommes forcés d'emprunter une route nationale inhospitalière pour marcher ou faire du vélo. Par ailleurs, nous n'avons aucune possibilité de le faire au niveau de la grève ou encore en bordure de falaise. Est-ce possible d'ouvrir une réflexion à ce sujet. \*;
4. D'accord pour une protection du boisé existant de la parcelle située au 408 de l'entrée 122-B (propriété des prêtres du Collège de Lévis).
5. Nous sommes en faveur de la mise en valeur d'une amélioration de l'accès public au parc Turgeon, en bordure du fleuve ;
  - a) Ce parc (Turgeon) devrait avoir un aménagement minimal et respectueux de l'environnement. Il doit y avoir un code de comportements sur les bords de l'eau de telle sorte qu'on respecte les gens, la faune et la flore;

- b) Procéder à la réfection de l'ancienne rue (et côte) de l'entrée du Camping Turgeon, moins abrupte et toujours présente dans le paysage de la rue Franclieu, et dont une partie serait encore municipalisée à partir du chemin du Domaine;
  - c) Ce chemin donnerait alors un accès direct au parc Turgeon, à partir du chemin du Domaine. Il y a aussi la rue Franclieu et sa côte, déjà municipalisées. N'y manque probablement qu'une meilleure signalisation pour le parc Turgeon.
- 6.** Il y a déjà eu un projet d'escalier jusqu'au fleuve, au bout du terrain de l'école. C'est un des accès les moins à pic de la falaise, il y a une plage et marcher jusqu'au parc Turgeon peut se faire facilement même à marée assez haute contrairement à la portion à l'ouest de la rue des pionniers jusqu'au parc Vincennes, qui elle, doit se faire uniquement à marée basse. Donc rando en boucle intéressante. Stationnement à l'école ou dans le rond de tournage de la rue Charles Couillard, escalier jusqu'à la plage, balade jusqu'au parc Turgeon, on remonte par le sentier du camping et du Domaine jusqu'à l'école.
- 7.** Beaumont est une des municipalités qui ont la rare chance d'avoir une rive d'une dizaine de kilomètres. Mais la presque totalité de ses citoyens n'a à proprement parler aucun accès au fleuve;
- 8.** Ce que la municipalité devrait regarder comme développement : Avant de lorgner du côté de propriétés privées, pour notamment donner accès au fleuve aux Beaumontois et plus largement au public visiteur, la Municipalité doit tendre plutôt à améliorer ses propres sites et accès :
- a) Que la Municipalité propose plutôt un réaménagement du chemin du Domaine;
  - b) Le parc Turgeon (qui est dans un état d'abandon et de délabrement);
  - c) L'accès au fleuve et à l'anse Saint-Charles;
  - d) Le parc Vincennes (avec la fermeture de l'escalier donnant accès au fleuve pour dangerosité);
  - e) Parc de l'École la Marelle (projeté depuis de nombreuses années pour donner accès au fleuve aux Beaumontois, plus accessible, avec une partie en plage de sable, sans chalet et au cœur même du village et d'un quartier avec de jeunes familles... mais dont on ne parle pas du tout ici : est-il « mort dans l'œuf.
- 9.** La protection du boisé : Nous nous préoccupons de l'avenir des terrains 5 755 624 et 2 821 872. Effectivement, la municipalité, dans le plan d'urbanisme, nous fait

part de son intention d'en faire une zone écologique. Considérant que l'un des buts d'une zone écologique est de favoriser l'accès public de celle-ci, nous nous demandons quel est l'avenir réservé à ce terrain à moyen long terme. Comme expliqué précédemment, la municipalisation d'un terrain isolé a des conséquences sur les propriétaires limitrophes. Ces effets sont d'autant plus importants lorsque ces aménagements impliquent un accès au fleuve. En effet, outre les risques déjà évoqués, il est important de tenir compte des risques de noyade... Il va sans dire que la qualité de vie et de leur environnement préoccupe beaucoup les habitants de l'anse.

#### **10. Parc Turgeon**

- a) Vous voulez mettre en valeur l'accès au fleuve par le parc Turgeon. Nous avons peur que cet accès se fasse par le chemin de l'Entrée 122-B. Un accès existe déjà entre la rue du Domaine et la rue de Franclieu (lots 2 821 783, 3 042 627, 5 220 260). Ces lots appartenant déjà à la municipalité de Beaumont, nous aurions une nette préférence pour que la valorisation de cet accès soit faite par la municipalité;
- b) Entretien, surveiller et encadrer le parc Turgeon. Entretien le parc Turgeon;
- c) Lorsque nous prenons en considération l'entretien des équipements publics existants comme le parc Turgeon et l'escalier du parc Vincennes, nous suggérons que les efforts monétaires et physiques soient concentrés sur ces équipements;

**11.** La municipalité doit avoir aussi comme préoccupation de diminuer le bruit dans les milieux résidentiels et d'offrir des espaces plus verts. Au lieu de prévoir un terrain récréatif tel que terrain de baseball (qui génère du bruit et une augmentation de l'achalandage automobile sur le terrain de l'école). Il serait plus judicieux de prévoir une partie boisée et gazonnée qui permettra en outre de faire l'école à l'extérieur et de donner accès principalement aux jeunes familles dans les maisons de ville et aux gens du cœur de la municipalité à un espace plus vert avec une vue partielle au fleuve.

Dans le plan de développement des villes, les terrains de baseball, de soccer sont généralement implantés en retrait des zones résidentielles à cause des inconvénients qu'ils génèrent....

## E) LE RÉSEAU D'AQUEDUC & ÉGOUT

1. Secteur de la Falaise ; nous sommes d'accord avec l'aqueduc (...);
2. (...) Compléter le réseau d'aqueduc et d'égouts :
  - a) En accord pour maximiser la capacité de branchement étant donné que la station n'est utilisée qu'à 48 % de sa capacité.
  - b) Le réseau de promenade semble une bonne idée. Lorsqu'elle passera par les rues résidentielles, est-il prévu d'empiéter sur les terrains des particuliers ? La rue du Plateau, par exemple, n'est pas assez large pour 2 voies automobiles et une section « piétons ». Les maisons n'ont pas été construites en fonction d'une coupure de terrain. Les entrées ne pourront plus recevoir autant de véhicules qu'auparavant. Perte de valeur pour tous les résidents qui subiront cette perte. Est-il prévu quelque chose pour eux ? Pour le réseau d'aqueduc, je me demande comment il sera possible de fournir de l'eau à toutes les résidences sachant que c'est déjà un enjeu pour la municipalité avec les résidents actuels;
3. (...) Je suis, par ailleurs, en plein accord avec le développement des trois grands projets structurants et particulièrement de compléter le réseau d'aqueduc et d'égout où certains secteurs l'attendent depuis trop longtemps déjà.
4. (...) Pour le réseau d'aqueduc, je me demande comment il sera possible de fournir de l'eau à toutes les résidences sachant que c'est déjà un enjeu pour la municipalité avec les résidents actuels.

## F) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. (...) Je crois qu'il y a une erreur sur le plan de 49 rue de l'Oseille qui ne fait pas partie d'une affectation mixte. (règlement 667, second projet adopté le 3 juillet 2017) Je m'y oppose toujours à ce qu'il y ait modification ; certaines municipalités du Québec ont un programme de compensation financière pour venir en aide aux entrées privées. Pourquoi Beaumont ne pourrait pas se doter d'un tel programme ? Une petite remarque : uniquement pour l'entrée 29, l'ensemble des propriétaires (permanents ou saisonniers) donnent tout près de 45 000\$ en taxes municipales, mais reçoivent peu de services;
2. Un programme particulier d'urbanisme (PPU)

Appui l'orientation retenue dans le plan d'urbanisme (page 156) de réaliser un PPU pour du quadrilatère formé du cœur historique du village, lequel comprend l'église, le cimetière, la bibliothèque Luc- Lacoursière, l'ancien presbytère, la salle communautaire, l'hôtel de ville et les terrains du garage municipal.

3. Nous avons des projets faramineux en termes de prix et je ne suis pas la seule à le penser.
4. SUGGESTION DE CORRECTIONS : Relativement à la carte du réseau des promenades de Beaumont (p. 88), nous demandons que l'on corrige les erreurs concernant l'Entrée 122B et les chemins privés
5. Développer le secteur industriel devrait être à mon avis une orientation prioritaire.
6. Je suis aussi en parfait accord avec les 3 grands projets structurants pour Beaumont qui devraient être les projets majeurs qui retiendront notre attention pour les prochaines années.
7. 31 entrées ne communiquent pas entre elles. Il y a aussi le cas de développement résidentiels qui ne communiquent pas entre eux. Peut-on envisager des solutions ou des issues à ces deux situations cul de sac?

#### 4. Question portant sur les grandes affectations du territoire

Sur cette question, 67% des répondants étaient en accord avec les propositions faites au plan d'urbanisme. Nous avons compilé 19 commentaires en lien avec 5 affectations.

##### A) L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE ET TOURISTIQUE (R) - L'AFFECTATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (I) - L'AFFECTATION COMMERCIALE (C)

1. Les propriétaires concernés par la zone 36-R (récréatif) sont en désaccord avec cette vocation et souhaitent qu'elle retourne comme auparavant, soit en une zone industrielle;
2. Au sud, il y a une zone récréative touristique juste à côté d'une zone industrielle et commerciale, est-ce possible ? Abandonnez votre idée de développement industriel et commercial ;
3. (...) Envisager de développer un secteur industriel et commercial aux sorties de l'autoroute 20 afin de profiter du passage et créer des emplois pour les habitants du village ;
4. Difficile de s'y retrouver concernant notre secteur situé à l'extrême est de la municipalité. Le nouveau plan a aboli la zone 155 R au profit de la zone 162 B pour

notre résidence. L'usage atelier d'artisan ne serait pas permis. Les mesures concernant la superficie des bâtiments complémentaires et de leurs limites sont également touchées par les nouvelles limites. Les 3 cartes des pages 51,80 et 97 du projet de plan d'urbanisme n'ont pas de continuité.

**5. L'Anse Sud :**

- a) En accord avec un éco parc industriel et secteur commercial. C'est la bonne place, à proximité de la 20;
- b) En accord avec l'agrandissement du secteur résidentiel (rue Dunière). Ça revitalisera le côté ouest de la 279 pour l'entrée du village via la 20.

**B) L'AFFECTATION HABITATION – DENSITÉ MOYENNE (HA) -L'AFFECTATION HABITATION – PLUS FORTE DENSITÉ (HB)**

- 1.** Oui sur le découpage général, avec des réserves quant au niveau de densification urbaine visée dans certains secteurs : Falaise, Coteau. (...);
- 2.** On souhaite que les entrées conservent leur caractère privé. Pas d'accord que des logements ou des commerces sont prévus au 135 chemin du Domaine et la construction d'habitations sur le chemin 122B. Ni de jumelées, maisons en rangées sur l'entrée 113. Nous souhaitons que le chemin du Domaine soit mieux aménagé pour les piétons et cyclistes, mais pas un sentier cyclable parallèle. Nous sommes en faveur du réaménagement de la route 132 et la mise en place d'un sentier cyclable et pédestre jusqu'à la garderie ;
- 3.** Pour le secteur de la Falaise, prévoir une affectation similaire aux deux quartiers de chaque côté. Le plan indique un secteur dense entouré de deux quartiers moyennement denses. Ça pourrait gêner ce secteur ;
- 4. Cœur du village :**
  - a) En désaccord avec de multiples sentiers piétonniers dans le cœur du village. On a déjà des rues et on est dans un village, ne l'oublions pas!;
  - b) En désaccord avec un sentier public dans le boisé nord de la rue de Franclieu. C'est un terrain privé. Respectons ces propriétés. La municipalité n'a pas à s'immiscer partout sur le territoire. Les gens qui vivent dans ce secteur y vivent justement à cause que c'est tranquille;
  - c) Il y a déjà le parc Turgeon avec un accès au fleuve; c'est suffisant. Oui les berges sont publiques, mais il s'agit d'un secteur habité et non d'un lieu isolé;
  - d) En accord pour le réaménagement de la route 132 dans le secteur du village;
  - e) Plusieurs rues du village ne sont pas conformes, mais c'était à la municipalité d'établir un plan avant d'autoriser des constructions. C'est pareil pour les

chemins privés; ça a été accepté comme ça alors faisons avec... mais pour l'avenir, établissons des plans clairs et précis;

- f) Pourquoi toujours fragmenter des terrains pour avoir le plus de lots possible pour d'éventuelles constructions? On n'est pas obligés d'être tous collés les uns sur les autres... on est un village! Si on voulait tous être collés, on irait en ville.
- 5. Côteau : En accord, il s'agit d'un secteur en expansion. Il faut voir toutes les opportunités de liaison entre ces secteurs, mais des plans clairs doivent être approuvés pour la bonne entente entre les citoyens qui y sont installés et ceux à venir.
- 6. Falaise : En accord, mais à la condition que le propriétaire du lot présentement vacant concède, sans pression induite, le terrain pour constructions futures. Il faut voir toutes les opportunités de liaison entre ces secteurs, mais des plans clairs doivent être approuvés pour la bonne entente entre les citoyens qui y sont installés.
- 7. Fort de Beaumont :
  - a) Y établir un plan clair et précis. Les nouveaux arrivants doivent savoir ce que sera la finalité de ce secteur (les rues, parcs...);
  - b) Questions : Pourquoi avoir tracé des rues et un parc sur ce qui est présentement le site de roulettes du Camping parc Beaumont? Le camping est-il appelé à disparaître dans un avenir rapproché? Et pourquoi un petit parc dans ce secteur, le parc Vincennes est sur le terrain voisin?
- 8. Côté environnemental : Quel est le nombre d'arbres à planter lors de construction d'habitations ? Les différentes zones montrent bien la grandeur de l'espace occupé. Ces affectations devraient permettre des projets d'une ampleur moyenne d'utilisation, pour ne pas densifier outre mesure le secteur. Les 5 paramètres utilisés sont bien décrits. Le paramètre D : La densité brute tient compte du calcul à faire pour établir le nombre minimal ou maximal permis. Mais concrètement, a-t-on prévu de végétaliser le secteur et chaque des emplacements où il est possible de planter un arbre ou deux. ?

## C) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- 1. Ne pas refaire le passé ! Mais améliorer ce qui est possible;
- 2. Il serait souhaitable de décrire davantage la légende pour plus de précisions;



3. Tout en reconnaissant l'utilité pour la planification de ces différentes zones, je pense qu'il faut prévoir des mécanismes pour que ces affectations proposées ne deviennent pas un carcan trop rigide ne convenant pas à la population actuelle et à celle qui vient s'installer ici;
4. Il faudrait clarifier davantage les plans, car, selon la légende, de la page 101, ma propriété fait partie de « habitation rurale » alors que selon les pages 80 et 108, ma propriété fait partie de villégiature boisée » ;
5. La villégiature boisée ne semble exister sur vos plans qu'à l'est du village, était et est encore bien présente dans le périmètre urbain;
6. D'accord, avec les choix faits en ce qui concerne la zone de l'Anse sud. Il est vital d'assurer à long terme la protection de l'approvisionnement en eau potable.

## 5. Question portant sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels

Sur cette question, 97% des répondants étaient en accord avec les propositions faites au plan d'urbanisme. Nous avons compilé 19 commentaires en lien avec 4 sujets et commentaires généraux.

### A) MISE EN VALEUR

1. Je souhaite que les milieux naturels soient nommés et indiqués visuellement pour respecter leurs caractéristiques;
2. Il serait important d'identifier ces différents milieux, car aucune annonce n'est faite pour que nous puissions les découvrir;
3. Je suis en accord avec le volet protection des milieux naturels et j'estime que la mise en valeur de ces milieux doit impérativement tenir compte de la protection écologique et environnementale de ces lieux;
4. Nous ne connaissons pas ces territoires écologiques, ce serait intéressant de les mettre en valeur dans le respect de l'environnement;
5. Cette approche est tout à fait primordiale;
6. Je trouve très pertinente la mise en valeur des milieux naturels énumérée;

7. Les gens recherchent davantage des propriétés dans des secteurs moins densément peuplés et dans des secteurs plus boisés. La municipalité de Beaumont a tout avantage à préserver ces espaces déjà verts et à prévoir son développement résidentiel dans des sections non boisées.

## B) LE COUVERT FORESTIER AGRICOLE ET URBAIN

1. Il est primordial de conserver des aires naturelles et boisées au sein du parc du moulin de Vincennes. L'aménagement actuel est équilibré et plutôt optimal. Il faut éviter de couper davantage d'arbres pour y installer des aménagements supplémentaires. À titre d'exemple, il me semble inconcevable d'y ajouter un terrain de balle. Cela réduirait le parc à un vulgaire parc urbain où sont « cordées » les installations. Ce parc doit respirer;
2. Les mesures envisagées pour contrer les ICU sont bien ciblées autour des aires de stationnement. C'est bien aussi de penser à planter des arbres tout au long de l'emprise publique de la route 132. Les arbres, les arbustes, les végétaux sont nos meilleurs alliés pour contrer les effets du CO2 partout sur la planète;
3. Pouvons-nous étendre à grande échelle la protection des milieux aux secteurs en développement, en gardant un maximum d'arbres et en évitant les zones de remplissage sur un milieu naturel sain;
4. En accord avec la protection du territoire agricole, forestier et les milieux naturels, mais la protection, des milieux naturels ne sont pas toujours respectés :
  - a) Domaine St-Laurent : À notre connaissance, tous les arbres de la partie nord ont été coupés sauf au bord de la falaise. Il y avait à cet endroit des arbres matures d'une grande beauté et tout a été bûché pour y faire un développement. Ne venez pas nous dire que c'est ce qu'on appelle la mise en valeur des milieux naturels. Tout le monde veut avoir la vue, mais au diable les arbres... Cet endroit était un bel endroit pour marcher, mais le milieu naturel a été brisé... et là on parle d'y faire une promenade? Essayez de comprendre la logique!
  - b) Station d'épuration des eaux usées : Il y a plusieurs années, c'était là aussi un bel endroit avec plein de beaux arbres. Ce sont maintenant des bassins à ciels ouverts à la vue de tout le monde. Ça fait peur à voir juste à l'entrée de Beaumont, côté ouest, avec les fameux pylônes d'Hydro-Québec. Juste à côté de chez nous, on a des contraintes anthropiques (pylônes, station d'épuration, route 132, éventuel dépôt à neige...) On est gâté! Vive les percées visuelles sur des affaires laides!

5. Planter des arbres c'est une bonne idée, mais ça prend 50 ans avant qu'ils soient matures. Protéger et conserver les arbres qu'on a déjà, matures et centenaires est encore plus important pour l'environnement et la vie des résidents car ils offrent déjà un milieu de vie intéressant et privilégié.

### C) PROTECTION ET CONTRÔLE

1. Oui je suis d'accord, mais il va falloir beaucoup de rigueur et de surveillance de la part de la municipalité pour faire respecter ces objectifs. Par exemple, que la fonction d'urbaniste soit séparée de la fonction d'inspecteur par rapport au respect du règlement ;
2. Incontournable, mais vigilance en rapport avec nos besoins spécifiques;
3. Les questions d'érosion et de protection des espèces animales et végétales sont aussi au cœur des préoccupations des citoyens de l'anse aux Trèfles. En effet, le terrain situé au 408, Entrée 122-B est déjà en situation d'érosion importante. Il est donc important d'en faire une zone écologique pour permettre des actions rapides et précises sur le terrain.

### D) ESPÈCES ENVAHISSANTES

1. Article 5.4, page 67, vous devriez exiger des propriétaires de faire la coupe de ces espèces au moins deux fois par année pour éviter qu'ils montent en graine et se propagent davantage. La ville de Québec est aux prises avec la renouée du Japon. Il ne faut pas attendre que cela devienne incontrôlable;
2. Le parc Turgeon est aussi aux prises avec un problème de plantes envahissantes. Effectivement, il y a une grande quantité de plans d'herbe à puce et de renouée japonaise. Elles poussent sur le terrain de la municipalité et se propagent sur les terrains limitrophes. L'alarme a été sonnée plusieurs fois de la part d'habitants concernant ce problème, et ce, sans actions précises et concrètes prises par la municipalité.

### E) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Préciser la ligne des hautes eaux en accord avec le Code civil;
2. Il faut absolument protéger les zones agricoles, une chance que la CPTAQ est là.

## 6. Question portant sur la protection et la mise en valeur du caractère identitaire de Beaumont

Sur cette question, 97% des répondants étaient en accord avec les propositions faites au plan d'urbanisme. Nous avons compilé 27 commentaires en lien avec 5 éléments.

### A) MISE EN VALEUR

1. D'accord avec cette approche pour conserver le caractère identitaire de Beaumont. Elle semble pourtant en contradiction avec la volonté de densification urbaine;
2. Oui d'accord, mais il va falloir beaucoup de créativité pour y arriver et la municipalité devrait faire des efforts pour engager ces citoyens dans du bénévolat à cet effet;
3. En accord avec la protection et la mise en valeur du patrimoine. On ne sait toutefois pas ce que cela implique pour les citoyens concernés (coût d'entretien, réglementation à suivre...);
4. Je souhaite que cette nouvelle approche soit véhiculée et communiquée plus clairement; très intéressant l'histoire de Beaumont; il devrait y avoir une visite programmée pour les élèves du secondaire, tellement il y a d'histoire;
5. Il est important de conserver le caractère identitaire. Il faudrait faire connaître les beautés existantes de Beaumont : ex. : le site de la poudrière est vraiment méconnu, car on y découvrirait beaucoup d'histoire;
6. Il faut mettre en valeur le patrimoine architectural, le paysage fluvial et agricole. C'est bien d'avoir ciblé les différentes aires de paysage. C'est bien d'avoir listé le nombre de bâtiments patrimoniaux et de leur attribuer une valeur patrimoniale;
7. Nous pensons que les enfants de Rosaire Saint-Pierre devraient être impliqués en ce qui concerne les modifications sur le terrain du Domaine seigneurial et de l'entrée122B;
8. Initiative pour faire évoluer de nouvelles idées;

**9. La citation du domaine seigneurial**

Relativement à la citation du domaine seigneurial (page 150) demandons que des discussions soient entreprises avec les propriétaires :

- a) Afin de comprendre les tenants et aboutissants de ce qui pourrait être une (éventuelle) désignation de l'environnement du Domaine seigneurial de Beaumont comme zone à protéger;
- b) Explorer, évaluer et soupeser les avantages et désavantages d'une citation du Domaine seigneurial de Beaumont comme bien patrimonial,
- c) Que la Municipalité reconsidère la taxation annuelle du Domaine seigneurial de Beaumont
- d) Ce qu'il advient de l'« aire de protection » dans l'environnement du Domaine seigneurial de Beaumont. Si elle est conservée dans le projet de Plan d'urbanisme 2021-2036 et certaines dispositions réglementaires qui en découlent

**10.** Trois ruisseaux se jettent dans le fleuve en chute et en cascade et nous donnent accès aux vestiges de trois moulins à farine. Nous avons la possibilité d'y accéder, moyennant quelques aménagements. Ne serait-il pas souhaitable d'en faire des lieux de rencontres et d'appréciation? De plus, nous avons trois moulins en falaises qui nous rappellent le régime seigneurial d'il y a 350 ans. Pourquoi ne pas les mettre en valeur en les intégrant dans notre trame identitaire?

**11.** Lors de la production d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) à propos du village, de multiples propositions ont été faites et il y a eu une consultation publique qui a suscité une large adhésion de la presque totalité des citoyens participants. N'y aurait-il pas lieu de ramener son contenu sur la table à dessin?

**12.** Bravo aussi pour le projet de citation du domaine seigneurial de Beaumont. Il est temps qu'un geste soit posé, il s'agit, avec le domaine Vincennes et du Moulin de Beaumont, d'un lieu fondateur de notre municipalité. Un incontournable.

**B) LES PAYSAGES**

- 1.** Oui, sous réserve des points ci-bas (art 5.15, page 71), la municipalité devrait empêcher le déboisement des terrains situés en haut de la falaise pour éviter le risque d'érosion et protéger l'aspect visuel « vue sur le fleuve » sur une profondeur de 30 à 50 pieds. Les pratiques actuelles sont insuffisantes à mon avis. Les pylônes électriques sont une horreur à l'entrée de Beaumont;
- 2.** Le caractère agricole aussi près du cours d'eau et du fleuve doit être considéré avec beaucoup de réserve ;

3. (...) Dans le dossier des percées visuelles, je trouve que l'approche doit être modérée, car ça ne représente plus un défi majeur alors qu'il en existe déjà de bien belles telle celle à l'arrière de l'école et qu'une descente aménagée au fleuve la complèterait très bien. Enfin je n'ai rien noté dans le document au sujet de la mise en valeur du paysage agricole;
4. Il est important de préserver les paysages et pas uniquement ceux avec le fleuve en arrière-plan. Vous appelez ça comment? Ah oui les qualités paysagères de Beaumont;
5. Concernant le PIIA, introduire la notion de paysage naturel et la sauvegarde de fenêtres sur le panorama du fleuve et de l'île d'Orléans est une bonne idée; Par ailleurs, clarifier la désignation et des chemins ou rues dans le secteur du Moulin et la nature des travaux à effectuer selon leur historique serait un avantage.

#### C) LE RÈGLEMENT DU PIIA

1. En partie, respecter les propriétaires d'immeubles patrimoniaux afin de ne pas les obliger à effectuer des travaux au-delà de leurs moyens financiers ;
2. Je crois qu'il est important que le PIIA soit maintenu et appliqué raisonnablement et équitablement. (...);
3. 100% d'accord, je suis, par contre, déçu de votre intégration architecturale. Par exemple le chalet du parc Vincennes, les constructions des maisons neuves à l'extrémité Est du territoire sont parfaitement le genre de manque de sérieux de votre démarche. Vos objectifs ainsi que votre plan d'aménagement sont bons en général. Malheureusement, dans les dernières années, vous vous être éloigné de vos objectifs de protection et de conservation du patrimoine en acceptant des projets d'agrandissement (57, blvd 132), la rénovation et le chalet du parc Vincennes, tout le secteur Est de la route 132 pour des réserves de taxe et/ou par manque de rigueur;
4. Élargissement du concept de protection des percées visuelles  
Élargir la notion de percées visuelles sur le fleuve à celle de paysage culturel patrimonial, laquelle tient compte non seulement du paysage, mais aussi des enfilades de bâtiments institutionnels historiques et de maisons anciennes que l'on retrouve au cœur du village de Beaumont, et ce, afin de mieux en protéger l'intégrité;

## 5. Adoption du PIIA

Conscients de l'importance d'un tel outil urbanistique destiné à protéger « le caractère patrimonial, historique et champêtre de Beaumont ainsi que ses points de vue exceptionnels sur le fleuve et sur les terres agricoles », nous demandons que la Municipalité adopte le PIIA et mette en place les mesures qui y sont associées.

## D) PARC DE VINCENNES

1. 100% d'accord, je suis, par contre, déçu de votre intégration architecturale. Par exemple le chalet du parc Vincennes, les constructions des maisons neuves à l'extrémité Est du territoire sont parfaitement le genre de manque de sérieux de votre démarche. Vos objectifs ainsi que votre plan d'aménagement sont bons en général.

Malheureusement, dans les dernières années, vous vous être éloigné de vos objectifs de protection et de conservation du patrimoine en acceptant des projets d'agrandissement (57, blvd 132), la rénovation et le chalet du parc Vincennes, tout le secteur Est de la route 132 pour des réserves de taxe et/ou par manque de rigueur;

2. (...) À propos de l'escalier magistral du Moulin de Vincennes, je crois qu'il doit être maintenu et sécurisé, mais à un coût raisonnable qui respecte la capacité de payer des gens de Beaumont. (...);
3. Oui, en plus de l'accès au fleuve au parc Vincennes, il serait intéressant d'avoir un accès également à partir à partir du cœur du village, soit par une entrée privée soit par le garage municipal.

## E) L'ÉGLISE

1. Ce serait judicieux de mettre en valeur le quadrilatère « église mairie ». Il y a un beau potentiel pour l'identité de Beaumont et l'esprit de communauté;
2. Le document que nous avons entre les mains aurait été une belle occasion de souligner l'importance, voir même l'urgence de prendre en charge ce bâtiment historique d'une importance majeure qu'est l'église de Beaumont.

## 7. Question portant sur les outils de mise en œuvre du plan d'urbanisme

Sur cette question, 57% des répondants étaient en accord avec les propositions faites au plan d'urbanisme. Nous avons compilé 17 commentaires en lien avec 2 dimensions et des commentaires généraux.

### A) TRANSPARENCE ET CLARTÉ

1. Oui, j'ai des préoccupations, lorsqu'il y a un règlement proposé qui touche spécifiquement des propriétaires, est-ce possible d'envoyer des avis à cesdits propriétaires afin de les impliquer plus spécifiquement;
2. Oui... J'ai peur d'une application trop flexible des règlements en fonction de la rentabilité des différents projets. Il faudrait préciser ce que vous entendez comme une intégration architecturale acceptable;
3. Il est important de garder une règle de conduite, en autant qu'il ne soit pas question d'intérêt personnel;
4. 1<sup>e</sup> Minimiser les impacts financiers de la réglementation pour le citoyen et la municipalité. 2<sup>e</sup> Formuler un contenu réglementaire aussi simple que possible, compréhensif et d'application pratique;
5. Cette réglementation pourrait être présentée sous forme de tableau afin de faciliter la lecture par le citoyen qui aime avoir une vue d'ensemble du plan. Un autre tableau pourrait contenir les actions découlant de chaque règlement ; ce serait un outil de suivi pour les personnes chargées de rendre des comptes particuliers régulièrement. Pour les gestionnaires, il y aurait lieu de cerner les indicateurs qui faciliteraient la mise en application du plan. Ces indicateurs découleraient des 13 orientations et s'appliqueraient au contenu bien circonscrit du document;
6. Désaccord, trop facile de faire croire aux citoyens que tout sera mieux maintenant. On voudrait bien le souhaiter, mais la réalité est tout autre. Les règlements sont ajustés pour satisfaire le citoyen ou le promoteur ? Hauteur de 14 mètres;
7. Porter attention à la concordance des nouveaux règlements et ceux existants;



8. On dirait que les règlements sont à géométrie variable dépendamment de qui veut les appliquer;
9. (...) J'ai l'impression que l'élargissement éventuel se ferait d'un seul côté, ce qui n'est pas équitable selon mon arpenteur. Comment corriger cela pour rendre ça plus équitable entre les propriétaires;
10. Nous notons qu'il n'y a pas de processus standardisé pour les dépôts de plaintes concernant l'urbanisme et sa réglementation. Il n'y a pas de cadre défini du processus incluant le suivi, décision, conciliation, appel et résultats. De même la confidentialité devrait être obligatoire pour éviter tout risque de harcèlement ou de représailles.

## B) LES RÈGLEMENTS

1. Oui, j'ai des préoccupations avec l'article 4,7 du lotissement. J'ai en 2018, regroupé des lots le long d'un chemin privé et la municipalité a exigé qu'une parcelle soit réservée à un élargissement éventuel. (...);
2. À propos d'actualiser la réglementation aux nouvelles préoccupations d'aménagement et aux tendances du marché, je m'inquiète du fait que, entre autres, les règlements de zonage et lotissement permettent qu'on se colle sur les tendances du marché et qu'on devienne une banlieue comme tant d'autres;
3. La superficie des bâtiments complémentaires et de leurs limites ne tient pas compte des propriétaires de terrains de plus grande dimension et des besoins d'espace relié à leurs besoins, entre autres la machinerie nécessaire et l'entreposage hivernal;
4. Le règlement sur le PIIA ; le fait d'identifier des immeubles à protéger isolés sans qu'ils n'apparaissent dans une aire de paysage, est-ce légal ? et ce sans prévoir une intégration avec les espaces et immeubles adjacents ?

Pour le règlement PIIA, étonnant que la maison dite « du meunier » adjacente au Moulin de Beaumont, décrite dans recension des maisons anciennes de Beaumont et intimement reliées à l'histoire du moulin depuis plus de 140, soit absente de la liste des bâtiments à protéger et puisse être victime d'une démolition. Des précisions doivent être apportées à ce sujet. De plus, deux résidences anciennes de la rue du Moulin (les 18 (début années 1900) et le 19 (1850) selon répertoire MCC) sont également exclues, alors que d'autres de la même époque ailleurs figurent sur la liste. Autres exemples pris au hasard : le 11 Route de Beaumont, inscrite au Répertoire culturel est exclue de la liste. Comment on traite ces éléments;

5. Adoption du PIIA : Conscients de l'importance d'un tel outil urbanistique destiné à protéger « le caractère patrimonial, historique et champêtre de Beaumont ainsi que ses points de vue exceptionnels sur le fleuve et sur les terres agricoles », nous demandons que la Municipalité adopte le PIIA et mette en place les mesures qui y sont associées.

### C) COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1. Il est temps d'autoriser la possession de quelques poules en zone résidentielle plutôt de tolérer que les gens soient en infraction.

En outre, nous saluons l'installation de dos d'âne sur le chemin du Domaine l'an dernier, mais nous constatons une augmentation du nombre de piétons sur le chemin du Domaine, ce qui est certainement souhaitable, mais nous trouvons qu'il devrait plus de dos d'âne encore, car les voitures continuent d'y circuler (sur la portion ouest) à une vitesse supérieure à la limite de vitesse, et ce à toute heure de la journée.

Des enfants font du vélo. Des joggeurs courent, des personnes âgées prennent leur marche quotidienne. C'est un endroit de proximité et de rencontre pour les villageois, il convient de garantir la sécurité et sa convivialité nous avons constaté qu'au cours des dernières années, de nombreux chemins d'accès ont été dégagés pour permettre de circuler davantage l'hiver (à l'extrémité ouest du chemin du Domaine, pour se rendre à l'épicerie à partir du chemin du Domaine) et ce sont d'extraordinaires initiatives.

Nous considérons qu'assurer la sécurité du chemin du domaine s'inscrit dans la continuité de ces améliorations;

2. Le règlement sur le PIIA ; le fait d'identifier des immeubles à protéger isolés sans qu'ils n'apparaissent dans une aire de paysage, est-ce légal ? et ce sans prévoir une intégration avec les espaces et immeubles adjacents ?

Pour le règlement PIIA, étonnant que la maison dite « du meunier » adjacente au Moulin de Beaumont, décrite dans recension des maisons anciennes de Beaumont et intimement reliées à l'histoire du moulin depuis plus de 140, soit absente de la liste des bâtiments à protéger et puisse être victime d'une démolition. Des précisions doivent être apportées à ce sujet. De plus, deux résidences anciennes de la rue du Moulin (les 18 (début années 1900) et le 19 (1850) selon répertoire MCC) sont également exclues, alors que d'autres de la même époque ailleurs figurent sur la liste. Autres exemples pris au hasard : le 11 Route de Beaumont, inscrite au Répertoire culturel est exclue de la liste. Comment on traite ces éléments?

## 8. Conclusion

La Municipalité est fière de constater l'intérêt que les citoyennes et citoyens de Beaumont ont manifesté envers le projet du plan d'urbanisme 2021-2036 et de la mise à jour de ses règlements. Elle est heureuse également du résultat de la consultation publique écrite qui s'est échelonnée sur 45 jours au lieu des 15 jours habituels (4 heures de séance) ainsi que de la qualité et la quantité d'information reçue.

Maintenant l'équipe nommée par le Conseil est à rédiger la version finale du plan d'urbanisme et de ses règlements en considérant ce que vous avez lu dans le présent document.

Merci encore une fois à chacun et chacune d'entre vous qui avez répondu au sondage et merci à M. Pierre Beaudet et M. Gaétan Patry pour la confection du plan et des règlements ainsi qu'à M. Vincent Rioux, responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale, pour la confection, l'administration et l'analyse du sondage.